

12 février 2008

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SOLUCOM

(Eurolist)

Par courrier du 8 février 2008, la société par actions simplifiée Lazard Frères Gestion (1) (11, rue d'Argenson, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 4 février 2008, par suite d'une acquisition d'actions SOLUCOM sur le marché, le seuil de 5% du capital de la société SOLUCOM et détenir, pour le compte desdits fonds, 259 600 actions SOLUCOM représentant autant de droits de vote, soit 5,25% du capital et 3,19% des droits de vote de cette société (2).

(1) Contrôlée par la société anonyme Lazard Frères Banque.

(2) Sur la base d'un capital composé de 4 948 902 actions représentant 8 139 419 droits de vote.